



# Pas-de-Calais

## Le Département

### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

#### ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

#### REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE DU PAS-DE-CALAIS - E330

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

**Vu** le Code du cinéma et de l'image animée et notamment ses articles L.212-6-2 et suivants et R.212-6-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2020 portant constitution de la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pas-de-Calais ;

**Vu** la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Claude LEROY ;

**Le Président du Conseil départemental,**

#### ARRÊTE :

**Article 1** : Monsieur André KUCHCINSKI, Conseiller départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à la commission départementale d'aménagement cinématographique du Pas-de-Calais.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressé et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 14 mars 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY